

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD40

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 15

Après le mot :

« Agence »,

supprimer la fin de la seconde phrase de l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.